

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
24 avril 2018
Français
Original : anglais

Lettre datée du 23 avril 2018, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Arabie saoudite auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, je vous informe par la présente que les milices houthistes au Yémen, appuyées par l'Iran, retiennent actuellement 19 navires transportant plus de 200 tonnes de produits dérivés du pétrole, dans une zone d'ancrage se trouvant à l'extérieur du port de Hodeïda, sous contrôle houthiste (voir l'annexe ci-jointe). Certains de ces navires sont retenus par les Houthis depuis plus de 26 jours et se sont vu interdire l'accès au port de Hodeïda, malgré l'absence de tout autre navire. La Coalition pour rétablir la légitimité au Yémen est en communication constante avec le mécanisme de vérification et d'inspection des Nations Unies pour délivrer des autorisations aux cargaisons humanitaires et commerciales et notamment aux 19 navires susmentionnés afin de faciliter leur entrée dans les ports yéménites. La Coalition condamne ainsi avec la plus grande fermeté le maintien par les Houthis du blocage de l'aide humanitaire au Yémen.

À cet égard, le centre Isnad pour la mise en œuvre du Plan d'opérations humanitaires globales au Yémen a contacté le Bureau de la coordination des affaires humanitaires à Riyad ainsi que les bureaux du mécanisme de vérification et d'inspection des Nations Unies à Djibouti pour exprimer la vive préoccupation de l'Arabie saoudite concernant la dernière obstruction de l'aide humanitaire de la part des Houthis. Cette obstruction ne peut que contribuer au développement du marché noir des produits pétroliers dans les territoires se trouvant sous le contrôle des milices houthistes, alimentant ainsi le trésor de guerre qui permettra à ces dernières de financer leurs activités de guerre illégitimes, prolongeant et aggravant de fait la situation humanitaire au Yémen. Ce marché noir servira également à financer le transfert illicite de technologies d'armement aux Houthis, comme en témoignent les attaques terroristes aveugles au missile balistique perpétrées par les Houthis dans des zones civiles saoudiennes densément peuplées, en violation de l'embargo établi conformément à la résolution [2216 \(2015\)](#) du Conseil de sécurité et du droit international. Le Royaume exprime également sa profonde préoccupation concernant la catastrophe environnementale qui pourrait survenir si les houthistes hors la loi décidaient la destruction des navires retenus, laquelle pourrait mener à une catastrophe environnementale et à une crise sur le plan de la sécurité dans la mer Rouge.

L'Arabie saoudite exhorte le Conseil de sécurité à condamner avec la plus grande fermeté ce dernier exemple d'obstruction à l'aide humanitaire commise par les Houthis. Elle prie instamment l'Organisation des Nations Unies à reprendre l'initiative qu'elle a déjà examinée relative à l'acheminement de convois



commerciaux et humanitaires supplémentaires par des ports de la mer Rouge, notamment des nouveaux arrangements pour l'administration du port et de la ville d'Hodeïda ainsi qu'un accord permettant la reprise du paiement des salaires des fonctionnaires et la préservation des services publics essentiels dans l'ensemble du Yémen. Elle rappelle encore une fois qu'il importe de placer le port d'Hodeïda sous supervision internationale, afin d'empêcher la vente d'armes aux Houthises, en violation de l'embargo sur les armes établi en application de la résolution [2216 \(2015\)](#) du Conseil de sécurité, et d'éviter que le port d'Hodeïda ne serve de base aux terroristes pour lancer des attaques menaçant les itinéraires marins commerciaux internationaux.

Enfin, ma délégation demande que le texte de la présente lettre et de son annexe soit distribué comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent,
(Signé) Abdallah Y. **Al-Mouallimi**

Annexe à la lettre datée du 23 avril 2018 adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent d'Arabie saoudite auprès de l'Organisation des Nations Unies

	<i>Nom du navire</i>	<i>Heure et date d'entrée dans la zone d'ancrage</i>	<i>Durée de détention par les milices houthistes</i>	<i>Type et volume de chargement (tonnes métriques)</i>
1	<i>Volante</i>	09 h 06 – 26/03/2018	27 jours	Diesel – 16299
2	<i>Bahia Damas</i>	02 h 42 – 29/03/2018	24 jours	Diesel/Essence 8932/14611
3	<i>Liana</i>	04 h 48 – 01/04/2018	22 jours	Diesel – 8993
4	<i>Delia</i>	04 h 30 – 04/04/2018	19 jours	Essence – 10275
5	<i>Queen Reem</i>	13 h 00 – 06/04/2018	17 jours	Diesel – 8215
6	<i>Selene</i>	06 h 48 – 08/04/2018	15 jours	Essence – 13000
7	<i>Liaki Freedom</i>	00 h 42 – 08/04/2018	15 jours	Essence – 9563
8	<i>Carpe Diem – 2</i>	18 h 15 – 11/04/2018	12 jours	Diesel – 21015
9	<i>Lady Asra</i>	09 h 42 – 12/04/2018	11 jours	Essence – 4720
10	<i>Amira Tes Star</i>	12 h 36 – 13/04/2018	10 jours	Diesel – 25942
11	<i>Beta Tank-M</i>	10 h 00 – 13/04/2018	10 jours	Diesel – 5000
12	<i>Vale</i>	17 h 18 – 14/04/2018	9 jours	Essence – 15431
13	<i>Motivtor</i>	16 h 54 – 17/04/2018	6 jours	Diesel – 11487
14	<i>Omair</i>	19 h 30 – 18/04/2018	5 jours	Essence – 9458
15	<i>Folk Elegant</i>	04 h 06 – 19/04/2018	4 jours	Essence – 12164
16	<i>Trans Ocean</i>	01 h 15 – 19/04/2018	4 jours	Essence – 4983
17	<i>M B Gladiator</i>	21 h 06 – 20/04/2018	3 jours	Blé – 26970
18	<i>Ariana</i>	22 h 18 – 21/04/2018	2 jours	Diesel – 13001
19	<i>Celanova</i>			Gas – 3667